

qui pourrait rendre des services dans les affaires d'Allemagne (1).

Liasse 546.

1058. *Lettre du Roi au duc d'Albe, écrite de Saint-Laurent-le-Royal, le 14 juillet 1571.* Roberto Ridolfi arriva à Madrid le 28 juin (2), et lui délivra les lettres et les instructions dont il était porteur. Cet envoyé, après lui avoir représenté tout ce que souffrait la reine d'Écosse, ajouta que, s'il voulait prêter secours au duc de Norfolk et à ses amis, ceux-ci n'auraient pas de peine à la mettre en liberté, et à placer sur sa tête la couronne d'Angleterre; qu'elle se marierait alors avec Norfolk, comme la chose était convenue entre eux deux; qu'ils réduiraient l'Angleterre à l'obéissance du siège de Rome, y restaureraient la religion catholique, confirmeraient et renouvelleraient les anciens traités d'amitié qu'il y avait eu entre lui et ses prédécesseurs d'une part, et la couronne d'Angleterre, de l'autre. — Ridolfi lui donna des détails sur le plan des conjurés et leurs moyens de succès. Il dit que le moment le plus favorable à l'exécution de l'entreprise serait le mois d'août ou de septembre; que, la reine Élisabeth quittant alors Londres, pour aller à ses maisons de campagne, ce serait une occasion de se saisir de sa personne, et de la tuer. — Le saint-père, à qui Ridolfi a rendu compte de tout, a écrit au Roi et lui a fait dire, par son nonce, l'archevêque de Rossano, qu'il envisage cette affaire comme étant de la plus haute importance pour le service de Dieu et le bien de son Église; S. S. l'exhorte en conséquence à y prêter son concours, s'en remettant à lui de tout ce qui concerne l'exécution, lui offrant son assistance, et étant prête, s'il en est besoin, quelque pauvre et ruinée qu'elle soit, à y employer les calices des églises, et jusqu'à ses vêtements (3). — Le Roi a répondu qu'il ne fallait pas beaucoup de paroles pour le persuader, car son désir de voir exécuter l'entreprise projetée

*sentar esto al duque, para que avise lo que dello le pareciere, y si tiene entendida su voluntad, y como se podria encaminar* (Je crois qu'il s'agit de celui qui vint avec mes neveux; si cela est, je ne sais comment l'Empereur prendrait la chose, et si lui-même (Bousbecq) se contenterait de la charge au conseil privé. Il sera bien d'en faire l'observation au duc, pour qu'il dise ce qu'il en pense, et s'il connaît les intentions de Bousbecq, et comment l'affaire pourrait être conduite).

(1) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCLXVII.

(2) Dans ses *Apuntamientos*, don Tomás Gonzalez le fait, par erreur, arriver à Madrid le 5 juillet.

(3) .... *Y offresciendome su asistencia en general, sin descender á cosa particular; mas de que, siendo necessario, aunque estava muy pobre y gastado, ponria hasta los calizes y su propia veste.*

était extrême, nonobstant les difficultés qu'elle présentait; qu'il y réfléchirait donc, avec l'espoir que Dieu, dont c'était la cause, l'éclairerait et l'assisterait. — C'est à ces termes que se sont bornées les déclarations qu'il a faites au nonce et à Ridolfi, lesquels s'en sont montrés très-contents: mais, avec les personnes de son conseil, qu'il a consultées là-dessus (1), il a résolu de mettre la chose à exécution le plus tôt possible, par les moyens dont il informera très-prochainement le duc (2). — En attendant, il a voulu que celui-ci connût sommairement sa détermination. — Le but qu'il s'agit d'atteindre, c'est que le duc de Norfolk et ses adhérents tâchent de tuer ou de prendre la reine Élisabeth, pour mettre en liberté la reine d'Écosse, et faire passer sur sa tête la couronne d'Angleterre. — Dans cette entreprise, le duc doit lui prêter secours, sans faire pourtant une guerre ouverte, en son nom, à Élisabeth, et cela afin que les protestants d'Allemagne, de France et d'ailleurs ne viennent pas à s'en mêler: mais, s'ils échouaient, il ne devrait pas moins les aider. — La circonstance que des gens de guerre ont été postés sur les côtes, pour les défendre des corsaires, est très-propre à cacher le but qu'on veut atteindre. — Le Roi désire savoir combien d'Espagnols le duc pourrait mettre à la disposition des conjurés. — Ils demandent 6,000 arquebusiers pour l'Angleterre, 2,000 pour l'Écosse, 2,000 pour l'Irlande. — Ils demandent, de plus, 4,000 arquebuses et 2,000 corselets, que le duc fera préparer incontinent. — Il fera mettre en ordre l'artillerie, avec les munitions nécessaires, pour pouvoir, en temps opportun, leur donner les vingt-cinq pièces de campagne dont ils ont besoin. — Pour les dépenses de cette entreprise, le Roi lui fera tenir 200,000 écus. — Il écrit à don Guerau de Espés, afin que, tout en excitant Norfolk et ses adhérents à persévérer dans leur détermination, il les engage à ne pas prendre les armes avant que le moment en soit venu. — Ridolfi ne compte pas à cette heure retourner en Angleterre, car il y risquerait sa tête; mais il croit qu'il peut être utile aux Pays-Bas, et il partira pour s'y rendre, aussitôt que toute l'affaire sera réglée.

(1) Ce furent le duc de Feria, le prieur don Hernandó de Tolède, le docteur Martin Velasco, le prince d'Eboli et le cardinal archevêque de Séville, inquisiteur général. Voy. les *Apuntamientos* de don Tomás Gonzalez, dans les *Memorias de la real Academia de la historia*, t. VII, p. 361.

(2) Le conseil fut très-divisé d'opinions. Les uns trouvaient que l'entreprise était périlleuse; d'autres voulaient qu'elle fût exécutée ouvertement; d'autres encore étaient d'avis de ne donner aux conjurés que des secours d'argent. (*Apuntamientos*, l. c.)

— Du reste, l'intention du Roi est de ne se déclarer, avec lui, ainsi qu'avec le pape et le nonce, qu'en termes généraux, le succès dépendant surtout du secret qui sera gardé. — Par le même motif, il n'a été rien dit de la chose à Hopperus, et le duc observera la même réserve envers ceux du conseil aux Pays-Bas. Lorsque la dernière résolution aura été prise, le Roi verra ce qu'il sera convenable de communiquer à l'un et aux autres. — Le duc fera compter 12,000 écus aux Anglais catholiques réfugiés aux Pays-Bas; il aura particulièrement égard à la position de milord Morley et de la veuve du docteur Story. — Le pape avait fait proposer au Roi, par son nonce, que l'entreprise eût lieu en son nom, et à titre d'exécution de la sentence qu'il a prononcée contre la reine d'Angleterre : mais cette offre a été rejetée, tant parce qu'elle a paru hors de propos, qu'afin d'écarter les prétentions du siège apostolique sur les couronnes d'Angleterre et d'Irlande. — Philippe II termine cette lettre par les lignes suivantes, écrites de sa propre main : « Par ce que je » vous ai déjà écrit de ma main, vous savez combien j'ai cette affaire à cœur; » je ne vous en dirai donc pas davantage, persuadé que vous y prenez le même » intérêt (1). »

Liasse 547.

1039. *Lettre du Roi au duc d'Albe, écrite de Saint-Laurent, le 14 juillet 1571.* Hopperus lui a représenté combien il est peu convenable que les dépêches qu'il signe s'envoient aux Pays-Bas, pour y être contre-signées par le secrétaire Courtewille (2) : il lui a proposé de charger du contre-seing le secrétaire d'Ennetières. Le Roi désire connaître l'avis du duc à ce sujet.

Liasse 547.

1040. *Lettre du secrétaire Çayas au duc d'Albe, écrite de Madrid, le 14 juillet 1571.* Le Roi a fait prévenir ses ministres en Italie qu'ils devaient honorer et servir le seigneur don Juan d'Autriche (3), mais qu'ils ne devaient

(1) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCLXVIII.

(2) Josse de Courtewille, comme je l'ai dit (t. I, p. 186), avait accompagné Philippe II en Espagne, afin d'y remplir les fonctions de secrétaire d'État pour les affaires des Pays-Bas, et, en 1567, il était revenu dans ces provinces avec le duc d'Albe. Il n'avait pas été remplacé à Madrid.

(3) Don Juan venait d'être nommé généralissime de l'armée de la ligue catholique contre le Turc.

point le traiter d'*Altesse*, soit par paroles, soit par écrit. Le titre d'*Excellence* est le seul qu'ils puissent lui donner, et il leur a été recommandé de ne dire à personne qu'ils ont reçu cet ordre de S. M. — Cela ne sera pas nouveau pour le seigneur don Juan, à qui la même chose a été déclarée à Madrid, quoiqu'il en ait été assez mécontent. — Çayas transmet au duc, par ordre du Roi, la même instruction, comme il le fait aussi au comte de Monteagudo, à don Francès de Alava et à don Guerau de Espés (1).

Liasse 546.

1041. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Bruxelles, le 3 août 1571.* Il a reçu la lettre du Roi du 14 juillet, relative aux affaires d'Angleterre. — Il applaudit hautement à la résolution que le Roi a prise (2). Cependant il croit devoir lui soumettre quelques observations sur les conséquences qu'elle peut avoir, au cas que le duc de Norfolk et ses adhérents, après avoir pris les armes, ne réussissent pas à s'emparer de la personne de la reine Élisabeth. — Le Roi doit considérer que, s'il se mêle de ce fait, il se fera des ennemis déclarés de ladite reine, du roi de France, de tous les protestants d'Allemagne, et de tous ceux qui jaloussent sa grandeur. — En Italie, les ennemis ne lui manqueront pas non plus : les Vénitiens, voyant qu'il ne pourra plus aider activement la ligue, se plaindront et s'arrangeront avec le Turc. — Indépendamment de ces considérations, il est à craindre que, sans être favorable aux intérêts de la religion en Angleterre, la résolution du Roi ne leur porte un grand préjudice aux Pays-Bas : car la guerre avec la France, qui en résultera, ne permettra plus de châtier les hérétiques dans ces provinces, comme on l'a fait jusqu'ici. — Le Roi doit aussi considérer l'état dans lequel se trouvent ses finances. — Enfin il ne doit pas perdre de vue que, s'il s'attire les Français sur les bras, ils empêcheront, au moyen de leurs corsaires, que des secours soient envoyés des Pays-Bas dans la Grande-Bretagne. — Selon le duc, le but de toutes les démarches, de toutes les négociations de la reine d'Écosse et de ses adhérents, a été d'entraîner le Roi dans la guerre. — D'après toutes ces consi-

(1) C'est-à-dire aux ambassadeurs en Allemagne, en France et en Angleterre. On a vu, t. I, p. LXXXVII, que le secrétaire Çayas avait le département des affaires de ces pays.

(2) ..... *Yo no puedo dexar de darle (á Dios) infinitas gracias que me haya hecho vassallo de tal príncipe, y alabar mucho la resolucion que V. M. ha tomado.*

dérations, il estime que le secours à donner aux conjurés devrait être restreint au cas que ceux-ci se seraient emparés de la personne de la reine Elisabeth. — L'ambassadeur du Roi ne doit point se mêler de cette affaire, car, si elle vient à être découverte, et que la reine sache la part que le Roi y a prise, il est à craindre qu'elle ne se jette dans les bras des Français, et que son mariage avec le duc d'Anjou, dont on plaisante aujourd'hui, ne se réalise. — Le duc a d'ailleurs peu de confiance dans le duc de Norfolk, à qui il ne reconnaît ni énergie, ni courage (1). — Il a écrit à l'ambassadeur de brûler tous les papiers qui pourraient le compromettre. — Si Ridolfi vient aux Pays-Bas, il le fera partir pour le pays de Liège, afin de ne pas éveiller les soupçons. — L'évêque de Ross a été pris (2); ainsi l'on ne pourra négocier avec lui. — Un grand inconvénient résultera encore de l'entreprise projetée : c'est que la restitution des biens saisis par les Anglais n'est pas faite, et qu'il restera, entre les mains de la reine, 300,000 écus en argent et 500,000 en marchandises. — Le duc n'a donné communication de la dépêche du Roi à aucun des conseillers du pays, comme S. M. le lui a mandé. — Il pense que, si le Roi se décide à une rupture ouverte, quelques mesures de précaution doivent la précéder : ainsi il faudrait que le Roi vint aux Pays-Bas, qu'il fit une grande provision d'argent, qu'il vit quels colonels on engagerait en Allemagne, etc. (3).

Liasse 546.

1042. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Bruxelles, le 3 août 1571* (4). Il répond à la lettre du Roi du 14 juillet, relative à d'Ennetières. — Si Courteville pouvait retourner à Madrid, rien ne serait meilleur, car il s'est érigé en protecteur de la patrie (5) par des moyens si blâmables, qu'il a fallu le rappeler

(1) ..... *Al duque tengole por flaco y de poco ánimo.*

(2) Ce prélat fut arrêté lorsqu'on eut vent, en Angleterre, de la mission de Ridolfi. Voy. les *Apuntamientos* de don Tomás Gonzalez dans les *Memorias*, etc., t. VII, p. 359.

(3) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCLXIX.

(4) On lit, au dos de cette lettre, de la main du secrétaire Çayas : *El duque me escribe suplique á V. M. sea esta para sí solo, pues tampoco ningún otro entenderá las materias como V. M.* (Le duc m'écrit que je supplie V. M. de garder cette lettre pour elle seule, puisque d'ailleurs personne autre n'en comprendra aussi bien le sujet que V. M.).

(5) ..... *Porque ha dado en ser protector de la patria.....*

à son devoir (1); et, au cas qu'il ne se corrige, le duc, quoiqu'il ait le pied dans l'étrier, ne se contentera pas de cette leçon. — Le Roi peut être assuré, d'ailleurs, qu'il n'y a personne qui soit plus opposé aux intérêts de son service, que les conseillers mêmes qu'il a à Bruxelles, et ce sont ceux-ci qui désirent la nomination de d'Ennetières, afin d'être informés par lui de ce qui se passerait à la cour. — Le duc propose de demander à Courtewille s'il veut retourner à Madrid: dans le cas d'une réponse négative, on pourrait y envoyer à sa place le secrétaire Berty (2), qui est homme de bien, capable, et sert depuis longtemps. — Berty pourrait être remplacé par le secrétaire Vander Aa, fils du vieux Vander Aa, et qui est attaché actuellement au conseil privé: celui-ci est un excellent homme et très-habile. — Noircarmes est mieux portant: il a prévenu le duc qu'il serait à Bruxelles dans quatre ou cinq jours. — L'évêque de Bois-le-Duc refuse maintenant de payer les 1,000 florins de pension, savoir: 600 pour décharger l'abbé de Saint-Michel de ce qu'il paye aux enfants de Vander Aa et de Berty, et les 400 donnés par le Roi au fils du conseiller Houst. Il avoue que Viglius et Courtewille, à qui le duc ordonna de lui faire part de la réserve de 3,000 florins faite par le Roi sur l'abbaye de Tongerlo, le lui dirent, mais que depuis, quand on lui délivra ses dépêches, on ne fit pas les expéditions qui eussent été nécessaires pour assurer ladite réserve. — Le duc lui a fait dire que, puisqu'il ne trouvait pas assez avantageux de racheter 3,000 florins au moyen de 1,000, l'ordre serait donné aux conseils pour que lesdits 3,000 florins soient retranchés de ses revenus. — Le duc soupçonne que la conduite de l'évêque dans cette circonstance a été fondée sur ce qu'il sait que Viglius et Courtewille le favorisent: il engage le Roi à lui écrire une lettre un peu sévère (3), pour lui ordonner de payer les 1,000 florins. — Le Roi aura vu, par ses lettres précédentes, que l'abonnement annuel de 2,000,000 pour le 10<sup>e</sup> et le 20<sup>e</sup> denier expire le 13 août. Il y a déjà quelque temps qu'il est en pourparlers avec le

(1) Voy., dans mon *Rapport sur différentes séries de documents concernant l'histoire de la Belgique, qui sont conservées aux archives de l'ancienne chambre des comptes de Flandre à Lille*, p. 224-225, la substance d'un écrit que Courtewille remit au duc d'Albe en 1571, et qui était intitulé: « Moyens par où semble que S. M. pourroit mieux regagner le cœur des vassaux et subjectz de » par-deçà, vray remède à l'establissement des affaires. »

(2) Voy. ci-dessus, p. 141.

(3) *Un poquillo dura.*

conseil des finances sur la perception de ces impôts : il lui a été impossible, après de longues discussions, d'amener le conseil à y consentir, et, au contraire, ses membres n'ont rien négligé pour le persuader de se contenter des deux millions d'abonnement. — Mais il a tenu ferme sur ce point, et il s'occupe des mesures nécessaires pour l'établissement des collecteurs du 10<sup>e</sup> et du 20<sup>e</sup> dans tout le pays. — Il enverra prochainement au Roi copie de tous les actes y relatifs (1).

Liasse 546.

1043. *Lettre du Roi au duc d'Albe, écrite de Saint-Laurent-le-Royal, le 4 août 1571.* D'après une lettre de don Guerau du 23 juin, et une autre de don Francès de Alava du 12 juillet, il paraît que la reine d'Angleterre a appris quelque chose des négociations de Ridolfi : la reine d'Écosse est plus resserrée qu'auparavant; le duc de Norfolk est gardé de près; l'évêque de Ross et son secrétaire ont été pris. — Dans ces circonstances, et quelque grandes que soient les difficultés de l'entreprise, il est résolu à n'épargner rien de ce qui est en son pouvoir pour la mener à fin, s'y considérant comme obligé par ses devoirs envers Dieu (2). — Il donne au duc les instructions annoncées par sa dépêche du 14 juillet (n° 1038). — Le duc ne doit pas commencer les hostilités contre la reine d'Angleterre : mais, aussitôt que les conjurés auront réuni des forces suffisantes, il se prononcera pour eux, et les secourra. — La promptitude dans l'exécution est de la plus grande importance : tout retard compromettrait le secret de l'entreprise, et pourrait amener du changement dans les volontés, ainsi que dans la situation des choses; et puis on approcherait de l'hiver, qui ne serait pas une saison propice. — La direction principale de l'entreprise est confiée au duc; il se mettra en rapport avec les conjurés de la manière qu'il jugera à propos. — Il a paru convenable de retenir provisoirement Ridolfi en Espagne. — Quant à don Guerau de Espés, le Roi pense qu'il convient de le laisser à Londres, où il peut rendre de bons services, par les intelligences qu'il y a; le duc l'instruira donc du plan qui a été conçu, et verra aussi ce qu'il y a à faire pour qu'il ne coure aucun danger, au moment où l'on passera à l'exécu-

(1) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCLXX.

(2) ..... *Tengo por tan precisas delante de Dios las obligaciones que para esto yo tengo, que estoy muy determinado y resuelto de proceder y asistir á esta causa.....*

tion. — Le duc communiquera l'affaire à François Engelfilt, qui réside aux Pays-Bas, et en qui le Roi a toute confiance. — Il n'en parlera au conseil d'État que lorsque tout sera prêt pour l'exécution, afin que les ministres du pays n'y suscitent pas d'entraves. — Il donnera des secours d'argent aux conjurés, et les animera de tout son pouvoir. — Les conjurés doivent prendre, pour motifs de leur soulèvement, la mise en liberté de la reine d'Écosse, et son couronnement comme reine d'Angleterre : c'est à ce double titre aussi que le Roi les secourra. — A la vérité, son principal but, en embrassant leur cause, est le rétablissement de la religion catholique; mais, si ce but était annoncé, il pourrait en résulter beaucoup d'inconvénients : d'ailleurs, la restauration de la foi catholique sera un résultat indubitable du succès de la reine d'Écosse. — Le Roi a choisi, pour commander les troupes que le duc enverra en Angleterre, Chiapin Vitelli : ce dernier, qui va être invité à retourner incontinent aux Pays-Bas, ne sait encore rien des vues qu'on a sur lui, et on ne lui en parlera pas comme d'une chose résolue, mais comme d'une résolution éventuelle. — Le Roi, avant de se prononcer sur le mariage projeté du duc de Norfolk avec Marie Stuart, désire avoir l'avis du duc. — Il lui répète que, des 200,000 ducats destinés à l'entreprise, rien ne pourra être distrait pour d'autres objets : une partie de la somme est envoyée en cédules avec cette dépêche; le reste sera porté en espèces par le duc de Medina-Celi. — Jusqu'à présent, celui-ci ne sait rien des intentions du Roi; mais elles lui seront communiquées avant son départ (1).

Liasse 547.

1044. *Lettre du Roi au duc d'Albe, écrite de Saint-Laurent-le-Royal, le 5 août 1571.* Il approuve l'envoi, que le duc a fait, de M. de Vaulx en France. — Il se réjouit d'apprendre qu'on a commencé la construction du château de Flessingue. — Il désire que, après avoir achevé l'impression de la Bible (2),

(1) Cette lettre est insérée, à la suite des *Apuntamientos* de don Tomás Gonzalez, dans le t. VII des *Memorias de la real Academia de historia* de Madrid, p. 441-446.

(2) Sur tout ce qui concerne l'impression de la bible polyglotte, exécutée chez Christophe Plantin, à Anvers, il faut consulter l'*Elogio histórico del doctor Benito Arias Montano*, de don Tomás Gonzalez Carvajal, inséré dans les *Memorias de la real Academia de la historia* de Madrid, t. VII, p. 1-199. L'auteur a fait suivre cet important travail de soixante et dix-sept documents tirés, pour la plupart, des Archives de Simancas.



Arias Montano reste aux Pays-Bas, où son assistance pourra être très-utile dans les choses de la religion. — Fray Lorenzo de Villavicencio, son prédicateur, par la connaissance qu'il a des affaires, des personnes et de l'esprit des Pays-Bas, pourra aussi y rendre de bons services; il a chargé le duc de Medina-Celi de l'emmener avec lui. — Il est charmé que le duc ait d'Ogier de Bousbecq la bonne opinion qu'il en a lui-même. Il souhaiterait de l'employer en son conseil privé, aux Pays-Bas, et même au conseil d'État, pour les affaires d'Allemagne; mais il doute que Bousbecq accepte cette charge, étant du conseil d'État de l'Empereur, et destiné, à ce qu'on dit, à être le gouverneur des enfants qui restent à S. M. I. — Hopperus lui a parlé en faveur de Berlaymont et de Noircarmes, qui tous deux désirent le titre de comte; il invite le duc à lui donner son avis sur cette demande. — Il lui envoie un nouveau chiffre général pour la correspondance.

Liasse 547.

1045. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Bruxelles, le 27 août 1571.*

La dépêche du Roi du 4 août (voy. n° 1045) l'a mis dans une grande perplexité : car, au commencement, le Roi lui dit que son intention n'est pas de donner occasion à une rupture avec les voisins, et, plus loin, il déclare qu'il veut que le duc de Norfolk soit secouru dans son entreprise, alors même qu'il y échouerait : ce qui amènerait inévitablement cette rupture. — Il n'a, quant à lui, aucune confiance en ceux qui jusqu'ici se sont entremis de cette affaire. « Les Anglais, dit-il, sont vains, passionnés, entreprenants, quand ils ont besoin des autres; quand ils peuvent s'en passer, ils se montrent ennemis arrogants de toutes les nations qu'ils voient chez eux (1). » — Le duc n'a pas, comme le Roi paraît le croire, d'intelligences en Angleterre avec des personnes qui pourraient lui prêter leur concours; il n'a de nouvelles de ce pays que par des espions et par les fugitifs. — Il persiste à supplier le Roi de ne pas mêler dans cette affaire l'ambassadeur don Guerau de Espés : d'abord, si la chose était découverte, et que celui-ci y fût compromis, cela suffirait pour que la reine d'Angleterre se jetât dans les bras de la France; ensuite, tout en rendant justice au zèle et au dévouement de don Guerau, le duc ne lui trouve pas l'expérience et la capacité

(1) ..... *Es nacion vana, apasionados y arrojados, cuando tienen necesidad, y en viéndose sin ella, soberbios enemigos de todas las naciones que vén en su patria.....*

qu'exige une affaire de si grande importance; son zèle même, son désir de rendre un service signalé au Roi, l'emportent trop loin. « C'est le propre des » nouveaux ambassadeurs, ajoute le duc, de ceux surtout qui raisonnent peu les » affaires, de croire qu'ils agissent ainsi en bons ambassadeurs; et don Guerau » a conçu une telle inimitié pour la reine et pour tous ces gens-là, que son juge- » ment en est obscurci (1). » — Le Roi a ordonné au duc de faire faire avec célérité les préparatifs de l'entreprise, et en même temps il lui recommande de n'en rien dire aux conseillers du pays : or, il ne peut faire quoi que ce soit que par eux et par les officiers qui sont sous leurs ordres. Toutefois, comme l'argent n'est pas encore venu, et que, sans argent, aucune mesure ne saurait être prise, il a tenu secrets les ordres du Roi. — Il se moque des discours de Ridolfi, qui s'imagine qu'on peut en même temps former une armée pour faire prisonnière la reine d'Angleterre, et une autre pour délivrer la reine d'Écosse; prendre la tour de Londres, et brûler les galions qui sont dans la Tamise. « V. M. et la » reine d'Angleterre fussent-elles d'accord pour faire tout cela, dit le duc, elles » ne pourraient l'exécuter ainsi que le propose Ridolfi; et, par ce motif, il ne faut » pas s'aventurer sur le dire d'hommes aussi peu instruits des choses dont ils » parlent. » — Il supplie le Roi de relire les lettres qu'il lui a écrites, en espagnol et en français, le 23 et le 24 février 1570, sur les inconvénients qu'entraînerait une rupture avec les pays voisins. Certes, si l'entreprise d'Angleterre ne devait pas rencontrer l'opposition des Français et des Allemands, il la regarderait comme si facile, qu'il prendrait volontiers l'engagement de faire le Roi souverain de ce pays avant l'hiver : mais les hostilités qu'elle lui attirerait de la part de ces deux nations la rendent non-seulement difficile, mais encore impossible. — D'après toutes ces considérations, il ne peut qu'approuver la résolution du Roi de ne pas provoquer une rupture. — Il persiste donc dans ce qu'il a écrit le 4 août, savoir : qu'il est prêt à seconder les conjurés de tous ses moyens, au cas qu'ils s'emparent de la personne de la reine Élisabeth, et mettent en liberté la reine d'Écosse. — Il prie le Roi de lui envoyer immédiatement Ridolfi : il se

(1) ..... *Que los nuevos embajadores, y que no tienen discurso de los negocios, piensan que esto es el ser buenos embajadores; y el mismo zelo que tiene al servicio de V. M. le hace estar tan enemistado con la Reyna y aquella gente toda, que no le queda juicio para otra cosa que desearles ver quemados.....*